


LES DEVOIRS DEONTOLOGIQUES DU MEDECIN

Devoirs généraux

- Vocation 
 - défendre sante (physique et mentale)
 - soulager souffrances (euthanasie ++)
- Discrimination : interdite
- Liberté de prescription
- Assistance à personne en danger
- Entretien et perfection des connaissances
- Exercice sous sa véritable identité
- La médecine n'est pas un commerce :
- Sont interdits :
 - la publicité
 - les commissions
 - le compéage
 - la consultation dans un local commercial
- Ne pas faire courir au malade un risque injustifié

Devoirs envers les malades

- Respect du libre choix du malade
- Soins de qualité :
 - consciencieux
 - dévoués
 - conformes aux données récentes de la science
- Information du malade :
 - état de santé
 - examens complémentaires et résultats
 - traitement prescrit

NB : l'information doit être compréhensible par le malade

- Veiller à :
 - bonne compréhension des prescriptions
 - bonne exécution du traitement
- Faciliter obtention des avantages sociaux

- Si l'enfant est mal compris par son entourage, le médecin devient le défenseur de l'enfant

La confraternité

- Sentiments de : - loyauté
 - estime
 - confiance
- Assistance morale réciproque
- Soins gratuits
- Visite de courtoisie
- Sont interdits :
 - le détournement de clientèle
 - la calomnie
 - l'avilissement d'honoraires